

DÃ©voiler les fictions juridiques dâ??IsraÃ«l

Description

Par Alex Kane, le 14 juillet 2023

Noura Erakat discute lâ??invasion de JÃ©nine et les efforts dâ??IsraÃ«l pour modifier unilatÃ©ralement les lois de la guerre.



Des palestiniens inspectent leurs biens dÃ©truits dans le camp de rÃ©fugiÃ©s de JÃ©nine, dans le nord de la Cisjordanie, le 5 juillet 2023. SOPA Images Limited/Alay Live News via AP

Le 3 juillet, des drones israÃ©liens ont lancÃ© des frappes aÃ©riennes sur le camp de rÃ©fugiÃ©s de JÃ©nine en Cisjordanie occupÃ©e, et plus de 1 000 soldats ont envahi la zone. Lâ??assaut de deux jours Ã©tait la plus grande opÃ©ration militaire en Cisjordanie depuis 2002. Lorsque les forces israÃ©liennes se sont retirÃ©es du camp, les soldats avaient tuÃ© 12 palestiniens, en avaient blessÃ© plus de 100 et forcÃ© des milliers de personnes Ã fuir leurs maisons. Ils avaient Ã©galement attaquÃ© les infrastructures du camp, rasÃ© des routes, dÃ©vastÃ© les rÃ©seaux dâ??Ã©lectricitÃ©, dâ??eau et dâ??Ã©gouts, et endommagÃ© des voitures, des maisons et des hÃ´pitaux.

Les responsables israÃ©liens ont dÃ©clarÃ© que lâ??opÃ©ration Ã©tait nÃ©cessaire pour rÃ©primer les groupes armÃ©s palestiniens dont certains membres vivaient dans le camp et quâ??ils accusent dâ?? avoir lancÃ© plus de 50 tirs sur des cibles israÃ©liennes au cours des six derniers mois. Lâ??armÃ©e israÃ©lienne a Ã©galement affirmÃ© avoir saisi plus de 1 000 armes stockÃ©es dans le camp. Alors quâ??une grande partie de la communautÃ© internationale â?? y compris le gouvernement des Ã?tats-Unis â?? a confortÃ© la position israÃ©lienne en considÃ©rant lâ??invasion comme lÃ©gitime, lâ??avocate et dÃ©fenseuse des droits de lâ??homme Noura Erakat, auteur du livre Justice for Some: Law and the Question of Palestine, *affirme que lâ??attaque a violÃ© le droit international. Les justifications dâ??IsraÃ«l, soutient-elle, dÃ©montrent sa persÃ©vÃ©rance dans un projet qui vise, comme elle le formule, Â« le rÃ©trÃ©cissement du civil Â», limitant la dÃ©finition juridique dâ??un Â« civil Â» lorsquâ??il sâ??agit de Palestiniens. Jâ??ai interrogÃ© Erakat sur le raisonnement juridique quâ??IsraÃ«l a utilisÃ© pour dÃ©fendre lâ??invasion, les efforts quâ??il a faits pour changer unilatÃ©ralement les lois de la guerre â?? et les limites de lâ??utilisation du droit international pour sâ??opposer Ã la violence israÃ©lienne. Cette interview a Ã©tÃ© raccourcie et modifiÃ©e pour plus de clartÃ©.*

Alex Kane : Le Premier ministre israÃ©lien Benjamin Netanyahu a qualifiÃ© lâ??invasion de JÃ©nine dâ??attaque contre Â« la cible la plus lÃ©gitime de la planÃ¨te, des gens qui cherche Ã anÃ©antir notre pays Â». Lâ??administration Biden a implicitement acceptÃ© ce rÃ©cit, disant quâ??IsraÃ«l avait le Â« droit de dÃ©fendre son peuple Â». Que dit le droit international de lâ??invasion de JÃ©nine par IsraÃ«l ?

Noura Erakat : Jâ??aimerais insister sur le vocabulaire dont Netanyahu se sert â?? un vocabulaire racial qui fait des Palestiniens des terroristes. En rÃ©alitÃ©, tout ce que les combattants de JÃ©nine possÃ¨dent ce sont des armes de poing, des engins explosifs improvisÃ©s et des cocktails Molotov. Ils ne peuvent pas anÃ©antir grand-chose avec Ã§a.

En fait, IsraÃ«l ne peut pas Ã©voquer le droit de se dÃ©fendre sâ??agissant du territoire et du peuple quâ??il occupe. Selon la QuatriÃ¨me Convention de GenÃ¨ve, il a le devoir et la responsabilitÃ© de *protÃ©ger* ces personnes jusquâ??au retour Ã un statu quo antÃ©rieur aux hostilitÃ©s, câ??est-Ã -dire jusquâ??Ã ce que la souverainetÃ© soit rendue au peuple palestinien. Bien sÃ»r, IsraÃ«l nie que cette Convention soit applicable, parce quâ??il refuse aux Palestiniens la qualification de Â« peuple Â» â?? Ã leurs yeux, donc, il nâ??y a pas un Etat souverain vers lequel ce peuple pourrait retourner.

IsraÃ«l prÃ©tend Ã©galement que ce territoire lui appartient. Il prÃ©tend quâ??il avait donc le droit de le reprendre par la force ; leur affirmation que la guerre de 1967 Ã©tait une guerre dâ??autodÃ©fense sert cet argument. Aucune de ces affirmations nâ??est vraie. IsraÃ«l insiste sur le fait que lâ??attaque qui a dÃ©clenchÃ© la guerre de 1967 â?? au cours de laquelle il a dÃ©truit toute la flotte aÃ©rienne Ã©gyptienne alors encore au sol â?? Ã©tait une frappe prÃ©ventive contre une attaque inÃ©vitable de lâ??Ã?gypte. En rÃ©alitÃ©, lâ??Ã?gypte coopÃ©rait pendant ce temps avec les Ã?tats-Unis dans lâ??objectif de mÃ©diatiser un accord. Ce nâ??Ã©tait pas une guerre dÃ©fensive, mais mÃªme si cela avait Ã©tÃ© le cas, depuis lâ??adoption de la Charte des Nations Unies en 1945, il nâ??existe aucun principe de droit international qui permette lâ??acquisition de territoire et ceci, quoique soient les circonstances.

IsraÃ«l a crÃ©Ã© et perpÃ©tuÃ© des fictions juridiques pour dÃ©crÃ©ter le droit international inapplicable. Pour commencer, IsraÃ«l nie quâ??il y a occupation. Il affirme que le territoire est Â« contestÃ© Â» et applique de facto le droit de lâ??occupation, ce qui lui permet de sÃ©lectionner les dispositions auxquelles il estime devoir se conformer. Il a crÃ©Ã© un rÃ©gime Â« sui generis Â» qui nâ??a ni analogie ni prÃ©cÃ©dent, lequel dâ??une part ne reconnaÃ®t pas les Palestiniens comme faisant partie de son ordre intÃ©rieur â?? ce qui obligerait Ã qualifier sa confrontation avec les Palestiniens en guerre civile â?? et dâ??autre part refuse de reconnaÃ®tre quâ??il sâ??agit dâ??une guerre rÃ©guliÃ¨re contre un pays souverain naissant luttant pour la libÃ©ration nationale. Au lieu de cela, IsraÃ«l sâ??affaire Ã fabriquer une nouvelle loi qui sâ??appliquerait Ã ce quâ??il appelle Â« un conflit armÃ© inqualifiable comme guerre Â». Cela permet Ã IsraÃ«l dâ??usurper la souverainetÃ© des Palestiniens et le pouvoir de police qui y serait normalement associÃ©, tout en utilisant contre eux la force militaire.

AK : Le secrÃ©taire gÃ©nÃ©ral de lâ??ONU, AntÃ³nio Guterres, a critiquÃ© IsraÃ«l pour avoir utilisÃ© ce quâ??il a qualifiÃ© de force excessive. En rÃ©ponse, lâ??ambassadeur dâ??IsraÃ«l Ã lâ??ONU a dÃ©clarÃ© que lâ??armÃ©e israÃ©lienne avait entrepris, au contraire, Â« des actions dÃ©fensives visant uniquement Ã dÃ©manteler lâ??infrastructure terroriste Â». Que pensez-vous de cette position diplomatique ?

NE : Câ??est terriblement dÃ©cevant que les Nations Unies ne puissent pas parler avec plus de prÃ©cision. IsraÃ«l a fait usage dâ??une force excessive, et AntÃ³nio Guterres aurait pu citer prÃ©cisÃ©ment en quoi cela consistait.

Une force excessive, câ??est IsraÃ«l utilisant des navires de guerre aÃ©riens sur une population de 11 000 Ã 14 000 personnes dans une zone dâ??un demi-kilomÃ¨tre carrÃ©. Ce seul fait indique quâ??IsraÃ«l nâ??a pas la capacitÃ© de distinguer prÃ©cisÃ©ment les cibles militaires des cibles civiles. Cela viole le principe de distinction selon le droit international. IsraÃ«l a dÃ©moli ou endommagÃ©, sans raison aucune, prÃ¨s de 80 % des bÃ¢timents du camp de rÃ©fugiÃ©s de JÃ©nine et a coupÃ© lâ??Ã©lectricitÃ© et lâ??eau. De plus, il a ciblÃ© directement les journalistes. Il sâ??agissait dâ??une opÃ©ration tout Ã fait disproportionnÃ©e qui visait Ã terroriser les Palestiniens et Ã les forcer Ã se soumettre.

Lâ??affirmation selon laquelle il sâ??agissait de dÃ©manteler des cellules terroristes non seulement repose sur du vocabulaire racial, comme je lâ??ai dit, mais feint Ã©galement dâ??ignorer le fait quâ??IsraÃ«l ne devrait pas Ãªtre en Cisjordanie â?? oÃ¹ il construit des colonies illÃ©gales. Cela tait Ã©galement le fait que ce sont en fait les colons â?? des colons armÃ©s sous la protection de lâ??armÃ©e â?? qui ont attaquÃ© les Palestiniens en toute impunitÃ©. Cette annÃ©e seulement, les colons ont lancÃ© trois pogroms contre les Palestiniens. Les Palestiniens et Palestiniennes nâ??ont personne pour les protÃ©ger. LÃ oÃ¹ de jeunes hommes palestiniens ont pris les armes pour se dÃ©fendre, on ne peut parler dÂ« infrastructure terroriste Â». Câ??est un peuple qui rÃ©siste Ã une occupation militaire, au colonialisme et Ã un rÃ©gime dâ??apartheid, ce quâ??il a le droit lÃ©gal de faire, selon lâ??article 1(4) des protocoles additionnels de 1977 [Ã la Convention de GenÃ¨ve], qui dispose quâ??un peuple qui vit sous la domination coloniale, lâ??occupation Ã©trangÃ¨re et un rÃ©gime raciste a le droit dâ??utiliser la force. Ce principe sâ??Ã©tend Ã lâ??ensemble du Territoire occupÃ© : les Palestiniens ont le droit dâ??utiliser la force contre IsraÃ«l et toutes ses installations et cibles militaires pour mettre fin Ã leur rÃ©gime injuste. Cette force, bien sÃ»r, ne doit pas Ãªtre illimitÃ©e et est rÃ©gie par les principes de distinction et de proportionnalitÃ©, ainsi que par les autres

lois qui rÃ©gissent le combat irrÃ©gulier.

Tout ce quâ??IsraÃ«l a Ã faire pour rÃ©pondre Ã une rÃ©action de lâ??ONU disant que Â« câ??Ã©tait trop Â», câ??est de dire Â« non, ce sont des terroristes Â», et câ??est la fin de lâ??histoire. Ils nâ??ont pas Ã dÃ©montrer de quel ordre est la menace, ils nâ??ont pas Ã rÃ©pondre du contexte qui est de leur fait. Câ??est un problÃ¨me pour le droit international en gÃ©nÃ©ral et pour le droit pÃ©nal en particulier. Le droit pÃ©nal nâ??enquÃªte sur lâ??incident rÃ©el en question que dâ??une maniÃ¨re qui efface le contexte dans lequel il sâ??est produit, de sorte que lâ??on ne peut interroger le contexte du colonialisme, de lâ??apartheid et de lâ??occupation.

AK : Vous avez Ã©numÃ©rÃ© les diffÃ©rents prÃ©judices subis par la population civile du camp de rÃ©fugiÃ©s de JÃ©nine lors de cette invasion de deux jours. Vous avez Ã©galement Ã©crit que dans le cadre juridique israÃ©lien, les palestiniens ne sont quâ??exceptionnellement considÃ©rÃ©s comme civils. Quâ??est-ce que vous vouliez dire par lÃ exactement ? Et comment voyez-vous ce cadre juridique Ã lâ??Å?uvre dans lâ??invasion de JÃ©nine ?

NE : Je fais rÃ©fÃ©rence Ã un certain nombre de choses, parmi lesquelles un ensemble de dÃ©cisions de la Cour suprÃªme israÃ©lienne qui ont Ã©valuÃ© lâ??usage de la force par IsraÃ«l, ainsi que la lÃ©gitimitÃ© dâ??un certain nombre dâ??exÃ©cutions extrajudiciaires. Il sâ??agissait dâ??incidents au cours desquels les forces israÃ©liennes ont Â« tirÃ© pour tuer Â» des Palestiniens quâ??elles accusaient dâ??avoir lancÃ© des attaques terroristes â?? sauf quâ??il a Ã©tÃ© dÃ©montrÃ© que dans la seule annÃ©e de 2016, sur les 97 incidents au cours desquels les forces israÃ©liennes ont tuÃ© des palestiniens, 95 sur 97 nâ??avaient pas les moyens de mener une attaque mortelle. IsraÃ«l utilise la force de maniÃ¨re prÃ©ventive, et la Cour suprÃªme a sanctionnÃ© un tel usage de la force.

En 2018, lors de la Marche du retour de Gaza [un mouvement de protestation palestinien dâ??une durÃ©e de 20 mois qui a Ã©tÃ© violemment rÃ©primÃ© par les troupes israÃ©liennes, qui ont tuÃ© 214 manifestants palestiniens], la Cour suprÃªme dâ??IsraÃ«l a Ã©valuÃ© lâ??utilisation militaire de la force par IsraÃ«l contre les manifestations civiles. Dans ce cas, la question Ã©tait de savoir si les snipers pouvaient tirer sur des civils Ã une distance de 300 mÃ¨tres. La Cour suprÃªme israÃ©lienne a dÃ©clarÃ© explicitement que ces manifestations Ã©taient un outil du Hamas et de ses attaques contre IsraÃ«l, et que sâ??il y avait bien des civils parmi les manifestants, leur prÃ©sence restait exceptionnelle.. Ce faisant, ils ont niÃ© le fait quâ??il sâ??agissait dâ??une manifestation civile palestinienne et ont surestimÃ© le rÃ´le du Hamas â?? qui a Ã©galement une branche civile, ce nâ??est pas seulement une organisation militante. En concluant que les manifestations nâ??Ã©taient pas de nature civile, le tribunal a permis Ã lâ??armÃ©e seule de dÃ©cider si et quand elle pouvait recourir Ã la force lÃ©tale. Ils ont laissÃ© la dÃ©cision Ã la discrÃ©tion militaire plutÃ´t que de limiter la force qui peut Ãªtre utilisÃ©e pour contrer les dÃ©sordres civils ou les troubles en temps de paix.

Pendant ce temps, lors de ses opÃ©rations militaires Ã Gaza au cours de la derniÃ¨re dÃ©cennie et demie, IsraÃ«l a changÃ© les lois rÃ©gissant les conflits armÃ©s en crÃ©ant une nouvelle catÃ©gorie de lois de la guerre. Normalement, selon le droit des conflits armÃ©s, si un civil prend les armes pour combattre dans une guerre irrÃ©guliÃ¨re, ce civil est considÃ©rÃ© comme participant directement aux hostilitÃ©s. Tant quâ??il porte des armes, il constitue une cible lÃ©gitime. Cependant, dÃ¨s quâ??il dÃ©pose ses armes, il ne lâ??est plus. Mais la Cour suprÃªme israÃ©lienne a dÃ©cidÃ© dans lâ??affaire *ComitÃ© public contre la torture en IsraÃ«l contre le gouvernement dâ??IsraÃ«l* que les

palestiniens qui ramassent des armes et les dÃ©posent par la suite, ne les dÃ©posent pas rÃ©ellement â?? ils ne font que se reposer. DotÃ©s donc dâ??une fonction de combat continue, ils restent des cibles lÃ©gitimes â?? ceci quâ??ils portent des armes sur un champ de bataille ou quâ??ils dorment aux cÃ´tÃ©s de leur famille. IsraÃ«l peut ainsi les cibler pendant quâ??ils dorment et tuer tous ceux et celles qui les entourent.

Une autre faÃ§on dont IsraÃ«l a changÃ© les lois de la guerre a Ã voir avec lâ??Ã©thique militaire, avec ce quâ??on appelle la Â« protection par la force Â». Dans le droit de la guerre, le principe de proportionnalitÃ© met en balance le prÃ©judice subi par lâ??ennemi et lâ??avantage militaire obtenu. Lâ??avantage militaire se dÃ©termine en nombre de vies de soldats que vous protÃ©gez et sauvez. Dans ce calcul, la vie des civils ennemis vaut plus que la vie de vos soldats. Mais IsraÃ«l a inversÃ© ce calcul, dÃ©clarant que la vie des civils ennemis â?? les palestiniens â?? vaut moins que la vie de leurs propres combattants, parce que sans lâ??intervention de Hamas, ils ne se seraient jamais battus. Cela fait partie de leur rationnel de baseâ?? Hamas a tout commencÃ©, toutes les victimes sont donc de la responsabilitÃ© du Hamas.

Cela permet Ã IsraÃ«l de tuer plus de civils tout en respectant lâ??Ã©quation de proportionnalitÃ©.

Tous ces diffÃ©rents mÃ©canismes rÃ©unis constituent ce que je dÃ©cris comme le Â« le rÃ©trÃ©cissement du civil Â», la limitation quant Ã qui parmi les Palestiniens peut Ãªtre comptÃ© comme un civil â?? ce qui a comme rÃ©sultat que lâ??on peut infliger beaucoup *plus* de mal. Si ces Palestiniens ne sont pas considÃ©rÃ©s comme des civils, vous pouvez utiliser beaucoup plus de force et la qualifier de proportionnelle, mÃªme si cela cause Ã©normÃ©ment de tort et de dÃ©gÃ¢ts. Câ??est prÃ©cisÃ©ment ce que nous avons vu Ã JÃ©nine et ce que nous voyons Ãªtre systÃ©matiquement infligÃ© aux Palestiniens piÃ©gÃ©s dans la bande de Gaza.

AK : Quand vous dites quâ??IsraÃ«l a changÃ© les lois de la guerre, que voulez-vous dire ?

NE: Les lois de la guerre comprennent la doctrine des traitÃ©s â?? le RÃ¨glement de La Haye ainsi que les Conventions de GenÃ¨ve et leurs protocoles additionnels â?? et le droit coutumier. Le droit coutumier est composÃ© de ce que les Ã?tats pensent Ãªtre lÃ©gal â?? et de ce quâ??ils font. Les lois de la guerre se trouvent modifiÃ©es non seulement par voie de traitÃ©, mais aussi par la pratique. Si un Ã?tat belligÃ©rant viole une loi, il insiste souvent que cette violation est en fait dans les limites de ce quâ??il peut se permettre de faire. La violation devient ainsi la base pour la crÃ©ation dâ??une nouvelle loi. Que cette nouvelle loi devienne ou non lÃ©gitime dÃ©pend de la faÃ§on dont les Ã?tats et dâ??autres entitÃ©s rÃ©agissent. Sâ??ils protestent, la proposition de nouvelle loi se trouvera rejetÃ©e. Mais sâ??ils rÃ©agissent tiÃ¨dement, ou pire, sâ??ils commettent alors eux-mÃªmes cette violation, ils sÃ¨ment de fait la graine pour la crÃ©ation dâ??une nouvelle loi.

IsraÃ«l agit ainsi depuis la Seconde Intifada et continue de le faire Ã ce jour. Par exemple, il commet en Cisjordanie des assassinats extrajudiciaires de palestiniens quâ??il considÃ¨re comme des Â« assassinats ciblÃ©s Â». Cette affirmation a Ã©tÃ© initialement rejetÃ©e par tous les Ã?tats, jusquâ??Ã ce que les Ã?tats-Unis adoptent eux-mÃªmes la politique dans leur Â« guerre globale contre le terrorisme Â», ouvrant ainsi la voie pour cette nouvelle loi qui permet lâ??assassinat extrajudiciaire de cibles civiles ou militaires hors du champ de bataille. Cela fait maintenant 20 ans, et personne nâ??a jusquâ??Ã lÃ Ã©tÃ© tenu pour responsable dâ??assassinats extrajudiciaires. IsraÃ«l dÃ©grade les rÃ¨gles dâ??engagement guerrier dans le monde entier. Cela a lancÃ© un mouvement qui encourage dâ??autres Ã?tats Ã adopter la mÃªme politique, sa

normalisation rendant le monde entier moins sÃ»r.

AK : Le droit international ne sâ??est point avÃ©rÃ© un moyen de dissuasion pour IsraÃ«l. Pensez-vous que le droit international a une quelconque utilitÃ© pour faire face aux invasions rÃ©pÃ©tÃ©es des villes de Cisjordanie par IsraÃ«l et aux exÃ©cutions extrajudiciaires qui accompagnent ces incursions ? En dâ??autres termes, sert-il a quelque chose dâ??Ã©voquer le droit international ?

NE : La loi a fait plus de mal que de bien aux palestiniens. IsraÃ«l lâ??a utilisÃ© de maniÃ¨re trÃ¨s stratÃ©gique pour faire avancer ses intÃ©rÃªts, câ??est prÃ©cisÃ©ment pour cela que nous sommes maintenant dans la 56e annÃ©e de lâ??occupation et la 75e annÃ©e de la Nakba . Il nâ??est pas impossible que la loi puisse Ãªtre utilisÃ©e pour bÃ©nÃ©ficier les palestiniens. Mais cela nÃ©cessitera une quantitÃ© incroyable de rÃ©flexion stratÃ©gique. Malheureusement, je ne pense pas que ce soit ainsi que les dirigeants palestiniens aient utilisÃ© le droit international. Au lieu de tenir compte de la relation entre loi et pouvoir, lâ??AutoritÃ© palestinienne place une confiance excessive dans la loi pour faire rÃ©gner la justice. Par exemple, elle a prÃ©sentÃ© des rÃ©cours devant la Cour pÃ©nale internationale (CPI), mais ne sâ??est pas engagÃ©e auprÃ¨s des mouvements politiques pour Ã©tayer ses arguments. PlutÃ´t que de formuler ses plaintes en mettant en Ã©vidence le dÃ©sÃ©quilibre des pouvoirs et la nature politisÃ©e de la CPI, elle Â« joue selon les rÃ¨gles Â», dans lâ??espoir naÃ¯f que justice sera rendue. Il sâ??agit dâ??une approche Ã courte vue compte tenu du fait que la CPI elle-mÃªme est un tribunal politisÃ© qui nâ??a jamais manquÃ© de consacrer la suprÃ©matie europÃ©enne et lâ??inÃ©galitÃ© structurelle. Lâ??interprÃ©tation des faits par un tribunal dÃ©pend moins des faits eux-mÃªmes et de la soliditÃ© du cas que de lâ??Ã©quilibre entre le pouvoir militaire, Ã©conomique, politique et moral.

La rÃ©ponse courte est, bien sÃ»r, que la loi est utile, mais tout dÃ©pend de la faÃ§on dont vous lâ??utilisez. Si vous Ãªtes une avocate activiste comme moi, vous utiliserez la loi de maniÃ¨re stratÃ©gique. Cela impose de ne pas y Ãªtre fidÃ¨le. De vous en servir quand câ??est utile, de la laisser tomber quand câ??est nuisible, de transformer les forces de votre adversaire en faiblesses et de transformer vos faiblesses â?? malgrÃ© lâ??asymÃ©trie de la situation â?? en forces. Par exemple, jâ??ai utilisÃ© la loi pour mettre en lumiÃ¨re Ã quel point la derniÃ¨re attaque dâ??IsraÃ«l contre JÃ©nine a Ã©tÃ© nÃ©faste, et comment nous devons renverser leur discours sur le terrorisme en soulignant quâ??IsraÃ«l nâ??a pas le droit de se dÃ©fendre contre ces territoires, point final. Ici, jâ??utilise la loi comme un outil discursif pour saper ce que lâ??adversaire israÃ©lien essaie de nous faire croire. Ils insistent que ce sont eux qui sont attaquÃ©s. Au contraire, IsraÃ«l attaque systÃ©matiquement un peuple laissÃ© sans dÃ©fense par la communautÃ© internationale.

Une version prÃ©cÃ©dente de cet article indiquait quâ??IsraÃ«l accusait les militants palestiniens de JÃ©nine dâ??avoir lancÃ© plus de 50 fusillades contre des colons et des soldats israÃ©liens au cours des six derniers mois. En fait, IsraÃ«l a accusÃ© les militants de JÃ©nine dâ??avoir tirÃ© des attaques sur plus de 50 cibles israÃ©liennes.

Alex Kane est journaliste principal pour *Jewish Currents* .

Source : Jewish Currents

Traduction BM pour lâ??Agence mÃ©dia Palestine

Tags

1. Alex Kane
2. avocate
3. dÃ©fenseuses

date crÃ©Ã©e
2023/07/20